

Aux membres du comité central de l'URSTFC
Aux membres des CM de l'URSTFC
Aux membres du comité central de l'ASTF
A M. Erich Pürro, Président de l'UV
A M. Eddy Trincherini, président de l'ATFVR
A M. Joseph Fasel, Banneret de l'URSTFC
Aux membres d'honneur de l'URSTFC
Aux sociétés de l'URSTFC

Genève, le 10 novembre 2010

Concerne: Assemblée ordinaire des délégués
de l'Union romande des sociétés de tambours, fifres et clairons

Mesdames, Messieurs et chers Amis,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée citée ci-dessus, qui se déroulera cette année à :

Cernier le samedi 5 février 2011 à 9h45
Centre scolaire du Val-de-Ruz La Fontenelle (Rue de Chasseral 3)

Le repas de midi vous sera servi au prix de Frs. 30.-- (boissons non comprises)
Merci de le réserver au moyen du formulaire annexé.

Les sociétés désirant faire des propositions lors de cette assemblée, sont priées de les faire parvenir, par écrit, au président central de l'URSTFC avant le 20 décembre 2010.

Nous avons l'avantage de vous remettre en annexe :

- 1) Un ordre du jour de l'assemblée
- 2) Un bulletin d'inscription à l'assemblée des délégués (feuille bleue ou blanche)
- 3) Le PV de l'assemblée de 2010.

Nous vous prions de bien vouloir renvoyer **l'annexe 2** à **François Niederhauser**, secrétaire de l'URSTFC
65, av. du Bois-de-la-Chapelle – 1213 ONEX jusqu'au **20 décembre 2010**

Nous vous rappelons que les cartes bleues CFF doivent être commandées au moyen du formulaire se trouvant sur le site internet de l'ASTF

www.stpv.ch

ATTENTION, pour la commande des cartes bleues CFF, le délai est au **10 janvier 2011** au plus tard.

Dans l'attente de vos prochains envois et le plaisir de vous rencontrer nombreux lors de cette assemblée organisée par le Groupe de Tambours de l'Union Instrumentale de Cernier que nous remercions d'avance pour l'organisation. Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs et chers Amis, nos meilleures salutations.

Union romande des sociétés
de tambours, fifres et clairons

Le président

Le secrétaire

Eric Kunz

François Niederhauser

Annexe ment.